

SEMINAIRE DU 25 MAI 2018

Le 25 Mai 2018 s'est tenu dans le cadre magique du Palais des Gouverneurs de BASTIA un séminaire de travail à l'initiative de l'Association du Droit Rural de la Corse en partenariat avec la SAFER Corse et les associations des maires insulaires sur le thème :



« Développement local : Quel partenariat avec les collectivités ? »

Répondre aux urgences de la gestion des territoires était bien le souhait des organisateurs de cette manifestation qui s'est soldée par un vif succès !

Elle comptait une soixantaine de participants dont une trentaine de mairies représentées.

L'Association des Maires de Haute-Corse représentée par son Directeur, M. Olivier BARDIN, avait d'ailleurs souhaité souligner l'intérêt de sensibiliser les élus sur l'aménagement du territoire et de ses différentes problématiques, et avait précisé que « la gestion foncière par la puissance publique en fait partie ».

Monsieur le Maire de BASTIA, Pierre SAVELLI, introduit cette journée de travail dont le ton va être donné par les discours introductifs de Messieurs le Président de l'Association de Droit Rural de la Corse, Maître BONACCORSI, ainsi que le Directeur de la SAFER Corse, Antoine VALLECALLE.

L'objectif de cette journée était donc d'apporter des réponses concrètes et techniques aux élus insulaires concernant le développement de leurs territoires et les sensibiliser sur la nécessité de mettre en œuvre un développement cohérent et harmonieux. Il a été ainsi question du rôle d'opérateur foncier de la SAFER qui est aujourd'hui d'appréhender le foncier dans ses multiples usages, et non plus seulement dans sa dimension agricole.

Antoine VALLECALLE : « Les communes ont intérêt à mettre en place des politiques publiques pour faire du développement local »

La première des interventions est celle de Monsieur Michel CASSUS, Juriste à la Fédération Nationale des SAFER qui présente les évolutions législatives des SAFER conférant à celles-ci de larges compétences allant bien au-delà des missions agricole-agricoles d'origine.

En effet, depuis les années 90, la SAFER peut venir en aide aux collectivités en leur offrant un concours technique adapté à leurs besoins. Il précise que la SAFER Corse est au service des politiques du territoire à travers des partenariats avec la Collectivité de Corse, l'ODARC, ainsi que des conventions avec l'Office Foncier de Corse et des communes.

Stéphanie de LOS ANGELES: « Le principal obstacle en Corse est la difficulté des élus à imposer une politique locale »



Cette juriste auprès de la SAFER Aquitaine a brillamment développé quelques exemples

d'opérations menés en faveur des collectivités et a présenté notamment les outils juridiques au service de la restructuration parcellaire en vue de la revalorisation de la forêt (opération à l'initiative des communes sous la responsabilité du département, restructurations qui s'exonèrent de la lourdeur de procédure des AFAF classiques et qui représentent environ 3 100 hectares). Les communes peuvent notamment se développer en appréhendant du patrimoine dormant par le biais des procédures de biens sans maîtres. Enfin, elle évoque le rôle des SAFER en faveur du portage foncier agricole (achat du foncier par la SAFER, mise en location aux jeunes agriculteurs, frais de portage pris en charge par les partenaires).

Marie-Thérèse MARIOTTI : « Ma commune, Taglio Isolaccio, est confrontée à toutes ces problématiques. »

Ont suivi les interventions des chargés d'études de la SAFER Corse, Mesdames Magali MARIN-FRANCHINI et Laurence DAMIANI, qui ont présentés plusieurs de leurs actions menées en faveur des collectivités sur le territoire insulaire : exemples de maîtrises foncières à l'instar de la 2x2 voies avec la Collectivité, mise en œuvre et suivi des procédures de bien sans maîtres de l'état des lieux à leur réintégration dans le patrimoine de la commune, la gestion des biens non-titrés du domaine agricole d'Alzitone, les procédures de régularisation de captage d'eau de l'ingénierie à la maîtrise foncière à l'amiable et réalisation des documents d'urbanisme, etc....

La SAFER est un opérateur foncier, elle accompagne à ce titre l'ensemble des acteurs des territoires ruraux et péri-urbains pour un aménagement équilibré de l'espace.

Il est rappelé en conclusion que **l'ensemble de ces interventions pour l'accompagnement des collectivités ont pour objectif le développement local et devrait toujours s'inscrire dans le cadre d'un aménagement concerté.**

En fin de matinée, Monsieur José GALLETI, Maire de LUCCIANA, a exposé les principales problématiques rencontrées en zone péri-urbain. Il a souligné que le travail mené en collaboration avec la SAFER a permis une réalisation plus sereine de la voie rapide, en concordance avec les contraintes liées au PLU et à la maîtrise d'œuvre.

Toutes ces interventions ont donné lieu à un débat très riche entre les différents participants et intervenant qui s'est poursuivi autour d'un buffet à l'hôtel des Gouverneurs de Bastia dans un cadre convivial offrant une vue imprenable sur la ville de Bastia.



En début d'après-midi, les travaux reprennent avec une intervention de Madame Antonia LUCIANI, représentant l'Agence de l'Urbanisme de la Corse qui nous fait une présentation de cet organisme ainsi que ses stratégies d'intervention en faveur des collectivités.

Christian TOMI : « Loi Littoral, Loi Montagne, Padduc, Natura 2000, nous essayons de survivre au milieu de tout ça... »

Plus tard, Monsieur Gérard LERAS, Ancien vice-Président région Rhône Alpes, donne des exemples de politique publique menée également en faveur des collectivités avec pour axes principaux la préservation de l'espace rural tout en répondant aux besoins urbains. Il souligne l'importance d'un espace rural vivant autour de l'agriculture qui nécessite de conserver les SAFER et de les rendre encore plus efficaces. Enfin il évoque une stratégie foncière transversale entre EPF et SAFER.

Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Président de l'Office foncier de Corse, clôture les travaux par une présentation de cet organisme au service des collectivités, et donne des exemples d'opérations de portage foncier au profit des communes (acquisition de l'ilot de la Poste à Bastia ainsi que de la maison pour accueillir une famille dans la commune de Ciamannacce). Il souligne la volonté de l'office foncier de mettre en place une véritable stratégie répondant aux besoins des communes et intercommunalités souhaitant mobiliser du foncier.

En effet, comme cela a été souligné par l'ensemble des intervenants, **le foncier demeure la clé de voute du développement local.**

La richesse des débats et l'ensemble des questions posées augurent d'une prochaine rencontre de ce type répondant à des problématiques se rapprochant de celle-ci.



Il ressort clairement de cette première rencontre que la gestion des territoires reste au cœur des priorités pour les élus

...

Du projet politique découlera la mise en œuvre des politiques publiques.

Retrouvez l'interview de Monsieur Antoine VALLECALLE sur Alta Frequenza : http://www.alta-frequenza.corsica/l_info/l_actu/l_association_de_droit_rural_de_la_corse_se_penche_sur_la_relatio_n_entre_la_safer_et_les_communes_corses_9470_4